

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 9 août 2021 à 19 h à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Sont présents

Mesdames : Katy Nadeau – Mélissa Boucher Caron - Carmen Massé,
mairesse

Messieurs : Guy Thibault – Keven Lévesque Ouellet – Alain Morin -

Absent.e : Hélène Durette

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, agente administrative et Monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, Madame la mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2021;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 7- Voirie municipale :
 - a) Soumission terre jaune;
 - b)
 - c)
- 8- Tecq :
- 9- Adoption du rapport du maire sur le rapport financier 2020;
- 10- Adoption du rapport financier de la municipalité au 31 juillet 2021;
- 11- Adoption du règlement modifiant le chapitre 7 – constructions accessoires du règlement de zonage #235 – 2015;

- 12- Programme triennal d'immobilisation;
- 13- Demande de contribution financière – Projet de Marché mobile;
- 14- Dossier eau potable;
- 15- Dossier champ d'épuration;
- 16- Questions diverses :

A) _____

- 17- Période de questions (15 minutes);
- 18- Levée de l'assemblée.

2021 - 081

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2021 - 082

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
 APPUYÉ par Mme. Katy Nadeau;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2021 soit accepté en apportant les modifications mentionnées.

COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2021

Denise Dubé	Petite caisse	962.65\$	6154
9100-2683 Québec Inc.	#2551	893.36\$	6155
9246-7901 Québec Inc.	#1687	2 897.37\$	6156
Agro Envirolab	# RI21633480	54.04\$	6157
ASN Machinerie	#34298	130.15\$	6158
Association des pompiers	#0213000494	100.00\$	6159
Avantis Coopérative	#FC00991681	102.22\$	6160
Buanderie Riv. Du Loup	# 607080	27.59\$	6161
Buropro citation	#1737264-1, #1758186	282.95\$	6162
Léon Deschamps	# FA0016	2 240.00\$	6163
Fonds d'info sur territoire	# 202102083634	5.00\$	6164

Dep. Jacques Lamonde	108164	111.00\$	6165
Gar. N Thiboutot Inc.	# 203146, #203146-1	234.59\$	6153
Info Dimanche	# 320555	112.68\$	6166
Informatique Multi-Services	# 502046	796.77\$	6167
Infotech	#202200042	517.39\$	6168
Jacques Larochelle	# 85226	957.68\$	6169
J.A. St-Pierre & Fils Inc.	#101357306	40.22\$	6170
Jean-Roch Roy Inc.	# 14890, #14898, #14908	30 735.10\$	6171
Macpek Inc.	# 50308592-01, #50313033-00, #50313033-01, #50313033-02	1 007.51\$	6172
Martin Madore	#256632	1 006.03\$	6173
Régie Inter. des déchets	# 0471, #0472, #22481	11 895.00\$	6174
Roger A Pelletier	# 35012	38.98\$	6175
Service de prévention	# 125579	390.63\$	6176
FQM	#21414	12 779.16\$	accessd
Eloïse René de Cotret	Frais de déplacement + cartes cadeau sondage	118.86\$	accessd
Jimmy Briand	Allocation dépense	380.00\$	accessd
Bell Canada	Fax	72.60\$	accessd
Ministère des finances	Service sureté du Québec	9 791.00\$	accessd
Receveur général du Canada	DAS fédéral	6 476.53\$	accessd
Hydro Québec	Électricité	102.78\$	accessd
Ministère revenu Québec	juillet	6 889.68\$	accessd
	Total des dépenses	92 149.52 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2021, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2021 - 083

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

SOUSSION VENTE TERRE JAUNE

ATTENDU qu'une demande de soumission par invitation a été envoyé à quatre contracteurs de la région ;

ATTENDU que seulement Les Entreprises Jean Roch Roy Inc. a soumissionné un montant de 1,550.00\$ pour l'amas du bas et de 2,150.00\$ pour l'amas du haut;

2021-084

IL EST PROPOSÉ par M Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par M Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata vende les 2 amas de terre jaune aux montants soumissionnés.

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2019 - 2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

2021 – 085

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et

coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2023 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de L'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LE RAPPORT FINANCIER 2020

2021 – 085

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte le rapport du maire sur le rapport financier 2020.

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 JUILLET 2021

2021 – 086

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte le rapport financier de la municipalité au 31 juillet 2021.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE CHAPITRE 7
CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #
235-2015**

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata trouve approprié de modifier le chapitre 7 du règlement de zonage de la municipalité pour permettre une plus grande flexibilité sur la construction de bâtiments accessoires;

2021 – 087

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

CHAPITRE 7 CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES

SECTION 2 Les bâtiments accessoires

Article 1.118 Bâtiments accessoires sur un terrain comptant une résidence

Les bâtiments accessoires sur un terrain comptant une résidence doivent respecter les dispositions suivantes :

Nature des bâtiments accessoires autorisés :

Garages;
Remises;
Gazebos;
Abris d'auto;
Serres;

Les bâtiments annexés à une résidence font partis de la résidence.

Hauteur, nombre et superficie du bâtiment accessoire :

La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est de 1.5 fois la hauteur du bâtiment principal.

La superficie et le nombre de bâtiments accessoires sont calculées proportionnellement à la superficie du terrain de la manière suivante :

i Terrain dont la superficie est égale ou inférieure à 1500 mètres carrés :

Un nombre de deux bâtiments accessoires est autorisé par terrain ;

La superficie maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 65 mètres carrés par terrain.

ii Terrain dont la superficie est supérieure à 1 500 mètres carrés et inférieure à 4 000 mètres carrés:

Un nombre maximal de 3 bâtiments accessoires est autorisé par terrain ;
La superficie maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments est de 106 mètres carrés par terrain.

iii Terrain dont la superficie est égale ou supérieure à 4 000 mètres carrés et inférieure à 10 000 mètres carrés :

Le nombre maximal de 4 bâtiments accessoires est autorisé par terrain ;
La superficie maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires est 150 mètres carrés.

iiii Terrain dont la superficie est égale ou supérieure à 10 000 mètres carrés ou sur un lot :

Le nombre maximal de 5 bâtiments accessoires est autorisé par terrain ;
La superficie maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires est 300 mètres carrés.

EMPLOYÉ DE VOIRIE (RÉSOLUTION ANTÉRINÉE)

2021-087

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
APPUYÉ par Alain Morin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

D'engager Monsieur Yan Thibault comme employé de voirie. Monsieur Thibault sera rémunéré à l'échelon 15 de la grille salariale pour 45 heures de travail/semaine. M. Thibault aura droit à 4 semaines de vacances par année.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

2021 – 088

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata attende en décembre pour prendre une décision sur le programme triennal d'immobilisation.

